

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **jeudi 10 mars 2022** à compter de **11 h 50**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absente :

Madame Maryse Soucy, conseillère

ADMINISTRATION

101-03-22

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif à ce jour;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, les membres du Conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

Considérant que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du Conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du Conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le Conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE

102-03-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÉNOVATION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN

103-03-22

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1199-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1160-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 974 494 \$ - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'augmentation de la dépense et l'emprunt du Règlement 1160-21, portant le numéro 1199-22;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 1160-21 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 974 494 \$, lequel est identifié sous le numéro 1199-22.

ADOPTÉE

104-03-22

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement d'emprunt 1199-22 modifiant le Règlement 1160-21 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 974 494 \$.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1188-22 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN PARDIAC

105-03-22

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de réfection sur le chemin Pardiac, portant le numéro 1188-22;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection sur le chemin Pardiac pour un montant de 401 253 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans, lequel est identifié sous le numéro 1188-22.

ADOPTÉE

106-03-22

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement d'emprunt 1188-22 décrétant des travaux de réfection sur le chemin Pardiac pour un montant de 401 253 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans.

ADOPTÉE

ACQUISITION D'UN TRACTEUR POLYVALENT

107-03-22

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1198-22 POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR POLYVALENT ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES – ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'acquisition d'un tracteur polyvalent et d'équipements connexes, portant le numéro 1198-22;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt autorisant l'achat d'un tracteur polyvalent et d'équipements connexes et décrétant un emprunt de 232 914 \$, remboursable en 7 ans, lequel est identifié sous le numéro 1198-22.

ADOPTÉE

108-03-22

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement d'emprunt 1198-22 autorisant l'achat d'un tracteur polyvalent et d'équipements connexes et décrétant un emprunt de 232 914 \$, remboursable en 7 ans.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication selon les directives mentionnées sur le site Internet de la Ville.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 11 h 54.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière